

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date d'affichage : 19/06/2026

Délibération n°**2026-06-18-12**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, VERRY Carole, HERVIEU Jacques, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCCONNIER Colette, LE MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, PERIER Karine, GODET Emmanuelle, GUERARD Fabien,

Absents excusés : JAN Anthony (donne pouvoir à Marc-Antoine Lemière), BISSON François (donne pouvoir à Jacques Hervieu), RENAUT Patrice (donne pouvoir à Carole Verry), TOURNAILLE Sacha (donne pouvoir à Soussanna Zeman)

Absents :**Présents** : 19 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 23

La séance a été ouverte à 19h00.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 19h42, Jacques Hervieu a pu prendre part au vote de toutes les délibérations.

FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT**Délibération 2026-06-18-12**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier du Président du Conseil départemental du Calvados, en date du 21 mai 2026 sollicitant les communes à verser une contribution pour le fonds de solidarité Logement (FSL) ;

Considérant la volonté du conseil municipal de participer à l'action sociale en faveur du logement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au versement de la contribution de 425 €

Certifié exécutoire le
19/06/2026
Le Maire, DESGUÉE Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

